

Mort accidentelle de Jean Claude Lachaux :

Orange renonce à se pourvoir en cassation

Communiqué de presse

Lundi 27 février 2017

Le 3 février 2016 le tribunal correctionnel d'Aix en Provence a reconnu la société Orange coupable de tous les chefs d'accusation, dont l'homicide involontaire et condamné l'entreprise à 50 000 € d'amende, notamment "pour avoir laissé à disposition de façon durable un matériel inadapté".

Lundi 13 février 2017, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a confirmé en tous points ce 1er jugement.

La fédération avait déjà interpellé l'entreprise pour mettre fin aux recours juridiques. Nous avons immédiatement renouvelé cette demande auprès du PDG. La famille Lachaux a besoin de se reconstruire après ce drame et ces longues années de procédures.

Stéphane Richard vient de nous adresser un courrier pour annoncer la fin du marathon judiciaire dans l'intérêt de «la famille Lachaux et d'un certain nombre de salarié-es».

Nous sommes satisfait-es de la fin de cette longue procédure.

Nous remercions Maître Andreu et son cabinet, notre conseil commun avec la famille Lachaux pour tous ses efforts pour que justice soit rendue à la mémoire de Jean Claude Lachaux.

Sud salue toute l'énergie de Danielle Lachaux et de sa fille Aurélie qui avaient également le souci dans cette procédure d'empêcher un nouvel accident du travail.

L'échelle dite Plate Forme Extérieure qu'Orange voulait installer sur les véhicules des techniciens devait permettre des économies de 60€ par intervention réalisée, soit 20 millions d'€ chaque année.

Au moment où la direction d'Orange choisit de privilégier les actionnaires en augmentant les dividendes, Sud restera vigilant pour qu'une réelle politique de prévention et de santé au travail voit le jour à Orange et dans les entreprises sous-traitantes.

Le 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien de France Télécom-Orange, chutait d'un poteau téléphonique avec son échelle dite "plateforme". Il décédait le 23 décembre 2011 des suites de ses blessures.

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envièges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34
Courriel : sudptt@sudptt.fr
Site : www.sudptt.fr

Union
syndicale
Solidaires